

# 339 abattoirs d'animaux de boucherie en 2000

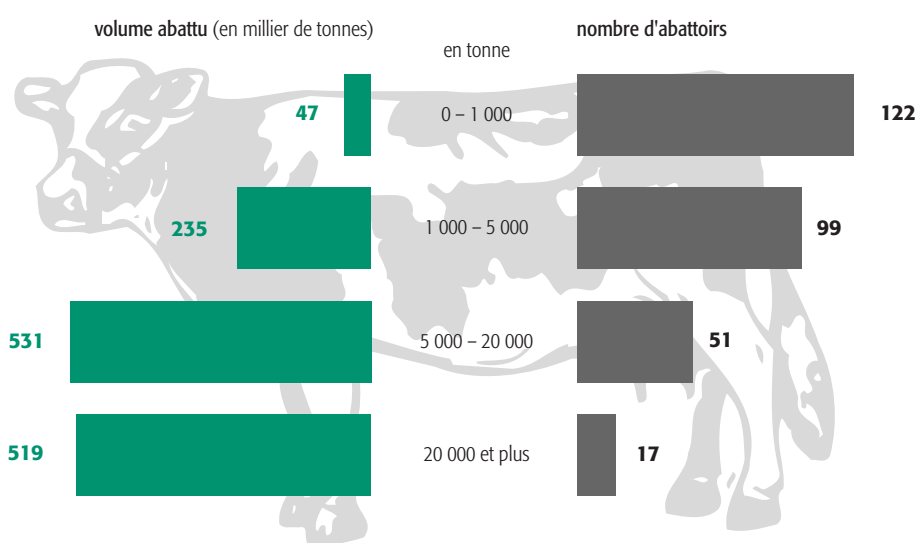
La concentration des abattoirs se poursuit, même si elle s'est ralentie depuis 1994. Un quart des établissements cumulent les deux tiers de la production. Les fermetures touchent surtout des établissements publics.

Il en va des abattoirs comme des exploitations agricoles. Leur activité se concentre année après année. On en dénombre 339 en 2000 qui produisent 3,7 millions de tonnes de viande d'animaux de boucherie. Leur effectif s'est réduit d'un tiers depuis 1990, alors que leur production augmentait de 6 %. La concentration, l'intensification de l'élevage, le développement des groupements de producteurs et la

concurrence accrue au sein de la filière ont contribué à la réduction du nombre d'abattoirs et à leur spécialisation. Les fermetures touchent surtout les petits établissements des collectivités locales, qui ne peuvent assumer les coûts des investissements nécessaires pour rationaliser l'exploitation. Les cessations d'activité résultent également des réglementations mises en place depuis une trentaine d'années. Les fermetures se sont ralenties à partir de 1994, année où l'on dénombrait encore 378 abattoirs. Les fermetures concernent depuis en moyenne un peu plus de 6 établissements par an. Conséquence de la concentration de l'activité, le tonnage moyen annuel abattu augmente et passe de 6 800 tonnes en 1990 à 10 700 en 2000. Toutefois plus de la moitié des établissements traitent moins de 4 000 tonnes par an, et trois sur quatre moins de 10 000. Le quart des abattoirs, qui produisent plus de 10 000 tonnes de viande par an, concentrent près des deux tiers de la production. Une vingtaine, essentiellement de statut privé, dépassent même les 30 000 tonnes et cumulent 47 % de l'activité. Les établissements privés sont désormais aussi nombreux et bien plus gros que les abattoirs publics. ➤

## 38 % des abattages de gros bovins dans 17 établissements

### Répartition par taille des abattoirs de gros bovins en 2000



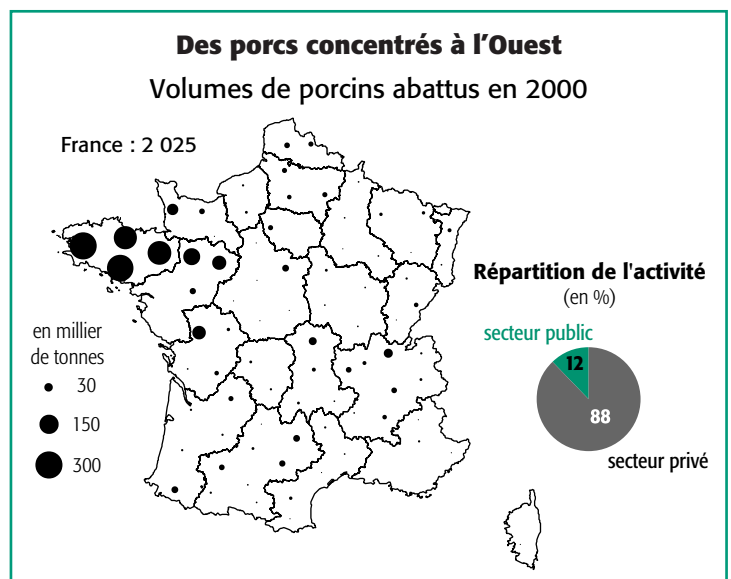
Source : Agreste - Enquête mensuelle sur l'activité d'abattage



➤ Ils sont 168 à se partager 80 % du total de la production. Leur poids ne cesse de progresser puisque 27 établissements ont ouvert depuis dix ans. Les fermetures touchent pour l'essentiel les abattoirs publics. Ils ne sont plus que 171 en 2000, soit 197 de moins qu'en 1990, au risque de voir disparaître l'activité d'abattage dans de nombreuses zones du territoire. La capacité annuelle moyenne des abattoirs varie fortement selon les régions. Elle est très élevée dans les zones d'élevage et atteint en moyenne 33 500 tonnes en Bretagne et 25 800 tonnes dans les Pays de la Loire. Mais elle est inférieure à 4 000 tonnes en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Île-de-France, dans le Centre et en Franche-Comté.

### Un petit nombre d'abattoirs de porcins

L'abattage des porcins est à l'image du cheptel : l'activité se développe et se concentre dans un nombre restreint d'établissements. La production atteint 2 millions de tonnes en 2000, soit 25 % de plus qu'en 1990. Elle est aujourd'hui issue de 246 abattoirs contre 433 en 1990. La production est concentrée pour moitié dans 10 unités et à 80 % dans les 30



Source : Agreste - Enquête mensuelle sur l'activité d'abattage

plus gros. Ce sont en grande partie des abattoirs spécialisés dans la viande porcine. Les 100 établissements privés produisent 88 % de la viande. La filière porcine est, pour le cheptel

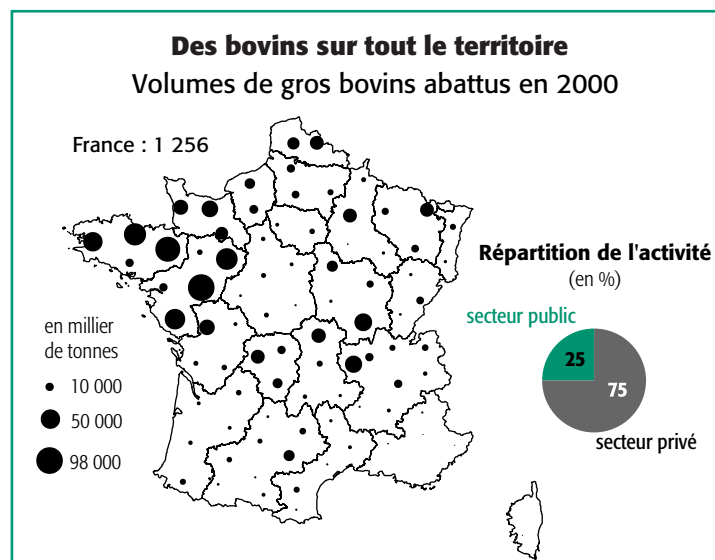
### La production moyenne des abattoirs de porcs a doublé en dix ans

comme l'abattage, implantée aux deux tiers en Bretagne et dans les Pays de la Loire. La production moyenne des abattoirs

français a plus que doublé depuis dix ans dans ces deux régions. Elle est aujourd'hui en moyenne de 37 000 tonnes. La quasi-totalité de cette production est assurée par 22 établissements de statut privé. La région Rhône-Alpes est la troisième en France par ordre d'importance. Elle compte 29 abattoirs qui produisent en moyenne un peu plus de 4 000 tonnes chacun.

### 291 abattoirs de gros bovins

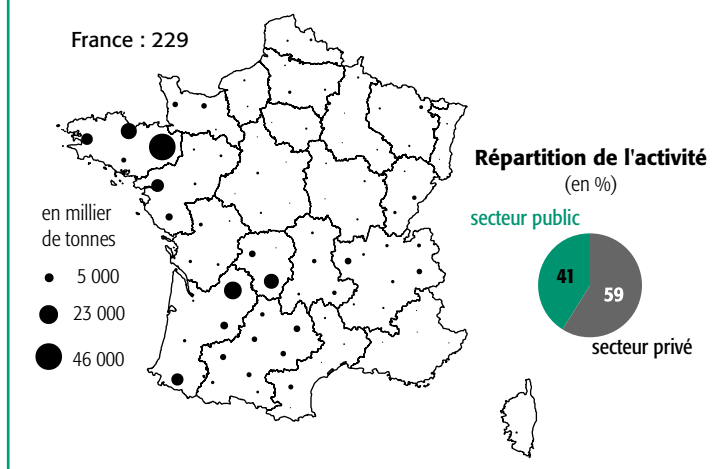
Le nombre d'abattoirs de gros bovins diminue également, mais cette activité est moins concentrée. On dénombre 291 établissements qui produisent près d'1,3 million de tonnes de viande en 2000. Ils étaient 111 de plus en 1990. Les dix plus gros cumulent aujourd'hui 28 % de l'activité, avec une production moyenne de 33 000 tonnes. Et les 70 plus importants assurent 80 % de l'activité. Comme pour les porcins, les 116 établissements privés occupent une place prépondérante avec 75 % de la production. Leur capacité est en moyenne quatre fois plus importante que celle des établissements publics. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux premières



Source : Agreste - Enquête mensuelle sur l'activité d'abattage

## Un tiers des veaux en Bretagne et 18 % en Aquitaine

Volumes de veaux abattus en 2000



Source : Agreste - Enquête mensuelle sur l'activité d'abattage

> régions françaises de la filière bovine avec notamment 35 % du cheptel de gros bovins. On y dénombre 40 abattoirs en 2000 contre 120 en 1990. Mais leur part dans la production nationale a peu varié. Ces établissements produisent aujourd'hui 37 % des tonnages de gros bovins car leur production moyenne, qui s'est accrue d'un tiers en dix années, atteint désormais 12 000 tonnes. La Basse-Normandie est la troisième région de France pour l'activité de ses abattoirs de gros bovins. Dix établissements cumulent 8 % de la production.

### Baisse d'activité

La crise bovine de l'automne 2000 a fortement affecté l'activité des abattoirs en novembre et décembre. L'activité d'abattage recule de 32 %, en données corrigées des variations saisonnières, sur ces deux mois par rapport à 1999 alors qu'elle était en légère progression de janvier à octobre. En novembre, la baisse d'activité excède 35 % dans près d'un département sur deux possédant au moins un abattoir de gros bovin.

### Moins de veaux

En 2000, 284 abattoirs fournissent un peu moins de 230 000

tonnes de veau de boucherie. Leur nombre diminue de 36 % en dix ans pour un volume d'activité en recul de 17 %. La consommation de viande de veau décline en effet de manière quasi ininterrompue depuis 1980. La concentration du secteur est plus forte que pour les abattoirs de gros bovins. Les dix plus gros établissements, dont quatre sont exclusivement spécialisés dans le veau, produisent en moyenne 10 000 tonnes de viande. Ils cumulent 59 % de la production. Une cinquantaine d'abattoirs couvrent 80 % de l'activité du secteur. La contribution des 119 abattoirs privés représente 59 % de la production. Les abattoirs bretons regroupent 32 % des tonnages et ceux d'Aquitaine 18 %. Près de 9 % des volumes sont traités en Limousin, dans les Pays de la Loire et en Midi-Pyrénées.

### Les plus petites unités pour les ovins

En 2000, les 279 abattoirs d'ovins produisent près de 110 000 tonnes de viande. Ce secteur est confronté, comme celui du veau, à une chute de la production française qui atteint 28 % en dix années. Le nombre d'abattoirs recule de 58 % sur la période. Leur activité reste

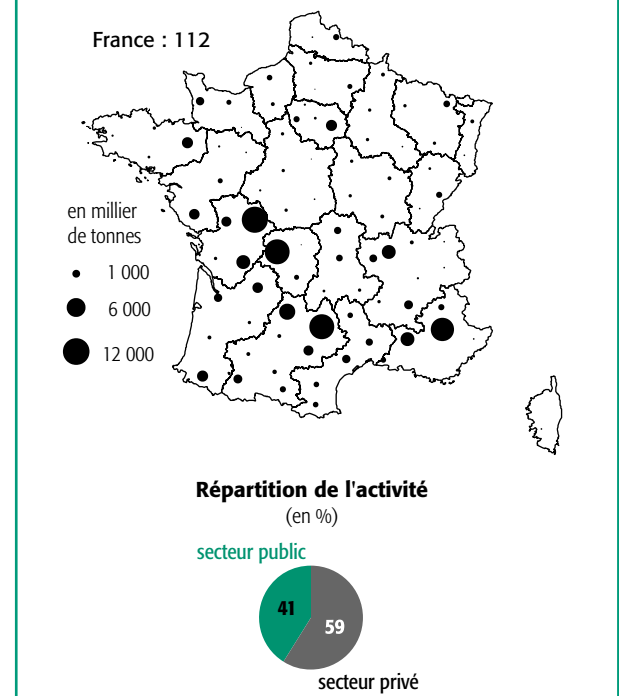
modeste et se chiffre en moyenne à 400 tonnes en 2000. Particularité du secteur, les 165 abattoirs de statut public produisent encore une grosse moitié des tonnages. Mais leur taille demeure toutefois inférieure à celle des établissements privés. Dix abattoirs regroupent plus de 40 % des tonnages de viande d'ovins, soit une moyenne de 4 700 tonnes par établissement. Et une soixantaine couvrent 80 % des volumes. Quatre régions concentrent 59 % de la production. Les établissements de Midi-Pyrénées en regroupent 19 %, ceux de Poitou-Charentes 16 %, les abattoirs de Provence-Alpes-Côte d'Azur 13 %, et ceux du Limousin 10 %. La production des 3 500 tonnes de chevreau est assurée à 60 % par les 240 abattoirs de volailles.

Jean-Paul d'Herbomez, Joël Fraysse et Philippe Soler

Scees - Bureau statistiques animales

## Midi-Pyrénées : première région pour les ovins

Volumes d'ovins abattus en 2000



Source : Agreste - Enquête mensuelle sur l'activité d'abattage

## Pour en savoir plus...

Les abattages hebdomadaires sont disponibles sur le site Internet du Scea : [agreste.agriculture.gouv.fr](http://agreste.agriculture.gouv.fr)

### Méthodologie

■ Le Scea est chargé, au sein du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, du suivi statistique de l'activité d'abattage. Il établit des bilans d'approvisionnement qui rapprochent production, consommation et commerce extérieur des viandes. La production est mesurée en tonne de carcasses. Le commerce extérieur, quand il porte sur des animaux vivants, est ramené au seul poids des carcasses pour être cohérent avec la production. Les abattages sont enregistrés mensuellement et exhaustivement par espèce et catégorie d'animaux c'est-à-dire les taurillons, les bœufs, les taureaux, les vaches, les génisses et les veaux de boucherie. Ce dispositif a permis à l'automne 2000 de mesurer l'impact de la crise bovine.

### En vingt ans : deux fois moins d'abattoirs et 10 % d'activité en plus

Les abattages d'animaux de boucherie

	1980	1990	1999	2000
<b>Nombre d'abattoirs</b>				
Publics	609	366	177	171
Privés	158	141	173	168
<b>Ensemble</b>	<b>767</b>	<b>507</b>	<b>350</b>	<b>339</b>
<b>Volume (millier de tonnes)</b>				
Gros bovins	1 436,4	1 431,7	1 331,3	1 255,9
Veaux	350,1	277,8	236,0	229,5
Porcins	1 340,1	1 545,9	2 052,2	2 024,5
Ovins-Caprins	172,2	154,1	110,2	111,9
Équidés	36,0	13,4	9,7	11,1
<b>Ensemble</b>	<b>3 334,8</b>	<b>3 422,9</b>	<b>3 739,4</b>	<b>3 632,9</b>

Source : Agreste - Enquête mensuelle sur l'activité d'abattage

### Trente années de réglementation

■ La concentration de l'activité d'abattage a été fortement accélérée depuis trente ans par la mise en place des réglementations sanitaires. La loi de modernisation du marché de la viande de juillet 1965 a fixé les conditions dans lesquelles devaient être exploités les abattoirs publics. Elle créait un service d'État d'hygiène alimentaire dans « l'intérêt de la protection de la santé publique ». L'agrément des abattoirs à des normes communautaires dans les années soixante-dix renforce la restructuration du secteur et entraîne de nombreuses fermetures d'établissements. L'obligation de moderniser l'outil de production contraint de nombreux établissements de taille modeste, souvent publics, à cesser leur activité. Trois abattoirs d'animaux de boucherie sur cinq disparaissent ainsi de 1969 à 1989.

■ Devant la perspective de l'ouverture des frontières pour le Marché unique, les cessations d'activité se poursuivent

au même rythme de 1990 à 1993. Elles touchent en moyenne une trentaine d'établissements par an. L'arrêté du 17 mars 1992 prévoyait une mise en conformité aux normes européennes des abattoirs d'animaux de boucherie, à l'horizon 1996. Ces normes, qui correspondent à celles prescrites aux abattoirs agréés pour les échanges communautaires de viande fraîche, se sont appliquées dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993 à tous les abattoirs ayant traité plus de 600 unités de gros bétail (UGB) en 1991. Les abattoirs, qui n'ont pu entreprendre les travaux de modernisation nécessaires pour la mise aux normes devaient cesser leur activité au 31 décembre 1992. Les petites structures, produisant moins de 600 UGB par an soit de 100 à 200 tonnes suivant les espèces, sont soumises à des dispositions allégées. Mais elles ne peuvent plus desservir qu'un marché strictement régional.

